



Décision n° CODEP-CLG-2025-046138 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 17 juillet 2025 portant nomination et cessation de fonction à l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de la défense, notamment son article R.1332-5 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-13 ;

Vu la loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l’arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l’instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, notamment son article 2 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-011040 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 19 février 2025 portant désignation de l’officier central de sécurité et du délégué pour la défense et la sécurité au sein de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 17 juillet 2025, Monsieur Yann ASCOLI est désigné officier de sécurité pour la zone nord (Fontenay-aux-Roses, Le Vésinet et sites associés), en remplacement de Mme Nathalie VAN DE SOMPEL, admise à la retraite

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection et notifiée à l’intéressé.

Fait à Montrouge, le 17 juillet 2025.

Signé par :

Pour le président de l’Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection et par délégation,
le directeur général de l’ASN

Olivier GUPTA